

sion, je pourrai le faire en connaissance de cause. Je formule ces remarques à l'adresse de la Chambre dans le même esprit que celui qui anime l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Maybank) afin que le Parlement trouve un moyen d'instituer un tribunal national de divorce, non pas nécessairement sur les rives de l'Ottawa mais à quelque endroit où les gens pourront obtenir le redressement de leurs griefs ainsi qu'une garantie de sécurité pour les enfants.

M. WILLIAM IRVINE (Cariboo): Puisqu'il est dans l'ordre de se demander si le Parlement devrait être saisi de bills de divorce, je tiens à dire un mot à ce sujet. Il y a une vingtaine d'années, je m'intéressais vivement à cette question...

Une VOIX: L'honorable député n'est plus aussi jeune.

Des VOIX: Oh, oh.

M. IRVINE: Je suis heureux de constater que, sans le vouloir, j'amuse les honorables députés, mais je puis leur donner l'assurance qu'en ce qui concerne ce qu'ils ont à l'esprit, mon intérêt n'a pas diminué. On trouvera dans mon passé...

Des VOIX: Oh, oh..

M. IRVINE: Je disais donc, monsieur l'Orateur, qu'on trouvera dans mon passé à la Chambre la preuve des efforts que j'ai tentés pour aider feu M. J. S. Woodsworth dans la dure lutte qu'il a menée en vue de soustraire les bills de divorce à la compétence du Parlement, parce que la procédure suivie est parodie de la justice. Le Parlement n'est pas en mesure d'étudier les instances en divorce d'une façon convenable et complète. On ne tient pas compte des enfants en cause. Les tribunaux des provinces sont l'autorité toute désignée à cet égard. Mes sentiments en la matière sont ce qu'ils étaient il y a vingt ans. Je ne me suis pas opposé au projet de loi, mais cela ne signifie pas que je juge le Parlement apte à étudier les bills de divorce. Nous avons réussi à faire accepter de toutes les provinces, sauf de Québec, la responsabilité de se prononcer sur les instances en divorce. Le Parlement devrait prendre des mesures pour que nous ne soyons plus saisis de tels bills. Il y a longtemps que le Parlement ne devrait plus avoir juridiction en la matière! Les honorables députés qui ont décidé de faire porter leurs remarques sur la procédure parlementaire en matière de divorce et non sur les bills à l'étude devraient soumettre un bill ou un projet de résolution à cet égard, afin que le Parlement soit à jamais libéré de cette tâche. Lorsque nous serons saisis d'un bill ou d'un projet de résolution en ce sens, je suis sûr que les honorables vis-à-vis le rejetteront.

[M. Case.]

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Je désire ajouter un mot sur la question et me faire bien comprendre de l'honorable député de Cariboo (M. Irvine). Mes commentants n'arrivent pas à admettre que j'accepte ses conseils. Ils ne s'expliquent pas non plus comment il se fait que nous ne trouvions pas le temps d'aborder des questions vitales comme les subventions sur le lait et...

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): Le prix des fraises.

M. CRUICKSHANK: En effet, des questions vitales comme...

M. BOUCHER: Le rideau rouge sur les pêches.

M. CRUICKSHANK: Je ferai observer aux interrupteurs qu'il ne me reste que vingt minutes à consacrer à l'étude des bills de divorce. Je reçois beaucoup d'assistance ici. On trouve le temps d'étudier les bills de divorce, mais on n'en trouve pas pour étudier les questions vitales. Que l'honorable député de Cariboo sache bien que je n'ai pas été élu pour venir discuter ici les bills de divorce. Je suis profane en cette matière; d'ailleurs, je n'en ai pas le temps.

Une VOIX: En effet, vous êtes profane.

M. CRUICKSHANK: L'honorable député dit que je suis profane; c'est sans doute parce que je viens de la plus belle région du Canada. Les honorables députés ont entendu parler d'Atlantic-City; ils savent aussi qu'on y tient chaque année le concours de Miss America. Sachez, monsieur l'Orateur, et je vous invite à transmettre ce renseignement à la Chambre, que les jolies jeunes filles de Fraser-Valley sont toutes des Miss Fraser Valley, infiniment plus belles que toute Miss America d'Atlantic-City. Ce sont des détails qui ne nous inquiètent guère.

Il y a quelque temps le Gouvernement, que j'appuie, présentait une mesure, non pas pour encourager le divorce, mais pour l'encourager. Il a tout fait pour encourager la vie de famille. Il s'agit, naturellement, des allocations familiales. Pourquoi des divorces? Je voterai chaque fois pour tout ce qui sera de nature à empêcher les bills de divorce d'être présentés à la Chambre des communes.

Mes rapports avec les avocats, qui me coûtent toujours cher parce que généralement ils perdent mes causes, m'aident à comprendre leur point de vue. Je comprends celui de l'honorable député de Carleton (M. Boucher), car celui qui est obligé de vivre dans Carleton a droit à ma sympathie. Je me dirigeais ce matin en tramway vers la basse ville. Les honorables députés savent que les tramways d'Ottawa sont bondés. Je suis parti vers sept